

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/10/2020044338/justel>

Dossier numéro : 2020-12-10/19

Titre

10 DECEMBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française donnant force obligatoire à la décision de la Commission paritaire centrale de l'enseignement libre non confessionnel subventionné du 22 septembre 2020 relative au modèle de candidature en vue de faire valoir la priorité accordée à un membre du personnel justifiant une ancienneté de dix ans dans l'enseignement spécialisé

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 21-12-2020 page : 90875

Entrée en vigueur : 22-09-2020

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). La décision de la Commission paritaire centrale de l'enseignement libre non confessionnel subventionné du 22 septembre 2020 établissant le formulaire de candidature en vue de faire valoir la priorité accordée à un membre du personnel justifiant une ancienneté de dix ans dans l'enseignement spécialisé, ci-annexée, est rendue obligatoire.

[Art. 2](#). Le présent arrêté produit ses effets au 22 septembre 2020.

[Art. 3](#). La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#).

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 21-12-2020, p. 90876)